



Nouvelle Communauté de Communes
Arbazats - Barsac - Beguay - Budos - Cadillac - Cérons - Donzac - Gabarnac - Guillos - Illats - Landiras
Laroque - Lestiac-sur-Garonne - Loupiac - Monpimblanc - Cimet - Paillet - Podensac - Portets
Preignac - Puypelle-sur-Ciron - Rions - Saint-Michel-de-Rieufret - Sainte-Croix-du-Mont - Virelade

Redevance Incitative Déchets

TARIFS 2017

Annexe 1 au règlement de collecte et de facturation

Les tarifs sont votés par la Communauté de Communes avant le 31 décembre d'une année pour application l'année suivante. Ils font le cas échéant l'objet d'un vote supplémentaire au début de l'année suivante afin d'être ajustés.

Cadre général

L'abonnement annuel comprend **12** levées du bac d'ordures ménagères (couvercle rouge), la collecte sélective tous les 15 jours (bac de tri à couvercle jaune), l'accès aux déchèteries du SEMOCTOM (voir conditions sur semoctom.com) et tous les autres services associés.

La part variable de la tarification est constituée des levées supplémentaires (au-delà de 12) enregistrées pour le bac d'ordures ménagères.

Les professionnels sont facturés selon les mêmes critères que les autres usagers. A chaque bac est appliqué l'abonnement annuel et les levées supplémentaires.

Tarif de l'abonnement en fonction de la taille du bac

bacs	Abonnement annuel
120 L	141.34 €
240 L	214.79 €
340/360 L	291.70 €
660 L	502.50 €

Tarif des levées supplémentaires en fonction de la taille du bac

bacs	Levée supplémentaire du bac d'ordures ménagères
120 L	6.33 €
240 L	10.35 €
340/360 L	12.65 €
660 L	24.15 €

Sacs prépayés en complément d'un équipement en bacs, pour une production exceptionnelle de déchets

Sac prépayé de 50 L pour la collecte des ordures ménagères : **3 €** le sac (vendus par rouleaux de 10 sacs)

Cas des particuliers utilisant un point de regroupement

	tarif annuel
1 pers	141.34 €
2 pers	178.05 €
3 pers	214.79 €
4 pers	253.24 €
5 pers	291.70 €
6 pers et plus	416.09 €

Le nombre d'habitants dans un foyer est pris en compte sur la base de la déclaration remise par la perception chaque année.

Cas particulier du bourg de Rions

Les particuliers du bourg de Rions sont facturés en fonction du nombre d'habitants composant le foyer, quel que soit leur équipement (individuel ou collectif).

	tarif annuel
1 pers	158.76 €
2 pers	195.48 €
3 pers	232.21 €
4 pers	270.66 €
5 pers	309.12 €
6 pers et plus	433.52 €

Le nombre d'habitants dans un foyer est pris en compte sur la base de la déclaration remise par la perception chaque année.

Professionnels : 2e collecte d'ordures ménagères hebdomadaire

Prix des levées supplémentaires dans le cadre d'une seconde collecte hebdomadaire de déchets assimilés aux ordures ménagères :

bacs	Levée supplémentaire du bac d'ordures ménagères pour la 2e collecte hebdomadaire
120 L	10.12 €
240 L	16.56 €
340/360 L	20.24 €
660 L	38.64 €

Collecte sélective supplémentaire : **30 €** par passage

Professionnels utilisant un point de regroupement (sur autorisation du comité de suivi)

activité	nombre d'employés	tarif annuel
Métiers de bouche, fabrication, transformation ou vente de produits périssables	1 à 3	1 468.50 €
	4 à 6	2 309.10 €
	7 ou plus	2 937.00 €
Hôtellerie, gîtes ou chambres d'hôtes	1 à 3	797.70 €
	4 à 6	1 266.50 €
	7 ou plus	1 468.50 €
autres	1 à 3	628.79 €
	4 à 6	797.70 €
	7 ou plus	1 266.50 €

Réception des factures pour l'année 2017

- 2^{ème} quinzaine d'avril 2017 : 75 % de l'abonnement 2017
- 1^{ère} quinzaine d'octobre 2017 : solde de la part abonnement et levées supplémentaires de janvier à septembre 2017
- 2^{ème} quinzaine de janvier 2018 : solde des levées supplémentaires d'octobre à décembre 2017 et 75% de l'abonnement 2018

Le règlement complet de collecte et de facturation est disponible sur les sites internet de la communauté de communes et du SEMOCTOM, dans chaque mairie de la communauté de communes, aux sièges du SEMOCTOM et de la communauté de communes.